

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

82.218

Objet

Programme "Petits Travaux
communaux" - aménagement
de l'Av. du Rond Point.

DATE DE CONVOCATION

10 DECEMBRE 1982

DATE D'AFFICHAGE

10 DECEMBRE 1982

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 23

Nombre de votants 25

POUR _____

CONTRE _____

ABSTENTIONS _____

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT, LE

29 DEC. 1982

COMMUNE DE ROYAN

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent quatre vingt deux
le dix sept décembre à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M Pierre LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS, FABER, Melle FOCHE, MM. LACHAUD,
BOUTET, BUJARD, BOUCHET, DUFOUR, BERLAND, BOISARD, BOULAN,
BROTREAU, CABAL, COLLE, DUFEIL, GUICHAOUA, MONTRON, NAULIN,
PAPEAU, PELLETIER, PCUMAILLOUX, Mme TACQUET, M. TETARD.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. TAP par M. FABER
MAURELLET par M. DUFEIL

Absents : MM. POUGET, VIAUD

Monsieur MONTRON a été élu Secrétaire.

M. Le Rapporteur expose :

Lors de sa dernière séance le Conseil Municipal a décidé de
contracter deux emprunts pour un montant de 1.300.000 F. auprès
de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les moyens de financement peuvent être affectés à l'exécution
des travaux d'aménagement de l'av. du Rond Point dont l'état est
déplorable.

Les Services Techniques ont dressé un dossier d'appel d'offres
ayant pour objet la réalisation de cette opération estimée prévi-
sionnellement à 600.000 F.

M. Le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se
prononcer sur l'opportunité de ce projet et d'autoriser M. Le Maire
à procéder à la dévolution des travaux par voie d'appel d'offres
ouvert.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les articles 225 et 226 du Code des Marchés Publics
Vu le dossier présenté par M. le Directeur des Services
Techniques
Vu l'avis favorable de la Commission des Travaux réunie le 10
Novembre 1982,

Considérant la nécessité d'aménager l'Avenue du Rond Point,

DECIDE :

- *d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation à procéder à la dévolution des travaux par voie d'appel d'offres ouvert*
- *à conclure et signer le marché à intervenir conformément à la décision de la commission chargée des opérations d'ouverture des plis.*
- *d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 901-10 article 233 du Budget 1982.*

*Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents,*



Le Maire,

Pierre LIS.